

S O M M A I R E

DIRECTION	page	1
COMITE D'ENTREPRISE	page	4
DELEGUES DU PERSONNEL	page	9
COMMUNICATIONS SYNDICALES	page	12
VIE DU PERSONNEL	page	16
DE VOUS A NOUS	page	21
BIBLIOTHEQUE	page	27

direction

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL

COMMENT ALLONS-NOUS ?

Vous savez que l'un des principaux indicateurs de santé d'une Société est constitué par son compte d'exploitation annuel et son bilan de fin d'exercice. Comme on ne dispose de ces documents qu'une fois par an, habituellement vers le mois de mars, il est très hasardeux d'avancer des appréciations sur le comportement et l'équilibre d'une entreprise à cette période de l'année où l'on se trouve en cours de route sans avoir fait un point précis. Quitte à me tromper je tenterai quand même de le faire, sachant tout l'intérêt qui est porté par chacun de vous à un diagnostic de bonne santé de l'entreprise dans laquelle vous vivez.

Nos comptes provisoires au 30 Septembre - nous en faisons tous les trois mois avec et malgré les imperfections qu'ils comportent - font apparaître un bénéfice modeste mais assez honorable pour qu'il me soit permis de le mentionner. Par rapport à l'an dernier à pareille époque ils accusent un accroissement de 7% de nos charges et un accroissement un peu moindre de nos produits. Vous vous souvenez probablement que l'année 1972 s'était soldée par un bénéfice de quelque trois millions de francs, soit près de 6% de notre chiffre d'affaires.

De ce point de vue la situation peut donc être qualifiée de normale.

Par contre, si je compare le montant de nos activités aux prévisions que nous avions faites en début d'année, je constate un léger fléchissement. Nous avions prévu pour 1973 une activité supérieure, en francs courants, de 13% à celle de l'année dernière; or, compte tenu de ce que nous savons aujourd'hui il est certain que tout en nous maintenant à un niveau nominal supérieur à celui de 1972 nous n'atteindrons pas en 1973 un taux d'accroissement aussi élevé.

Pourquoi, me direz-vous, ne suivons-nous donc pas nos prévisions ? Je répondrai d'abord qu'il ne s'agit que de quelques "pour cent" et que bien fort est celui qui dans notre monde troublé peut prétendre atteindre une meilleure précision. Mais la raison essentielle réside dans les constatations que nous faisons depuis plusieurs mois quant à la notification de nos contrats. Nous assistons en effet à des retards parfois considérables par rapport aux délais auxquels nous étions habitués, et cela parce que les procédures de passation des marchés sont devenues partout plus complexes, parce que les pratiques anciennes et bien rodées d'aide financière sont remises en cause par beaucoup de nos clients, et aussi et surtout parce que les dévaluations du dollar et l'instabilité monétaire ont profondément perturbé le système; il faut bien voir notamment que les pays qui ont bénéficié de crédits en dollars ont vu la valeur réelle de ces prêts diminuer, et qu'avant de pouvoir entreprendre de nouvelles activités il leur faut combler les trous qui résultent dans leur budget de ces dévaluations. On peut citer de nombreux exemples de contrats promis au B.C.E.O.M. de longue date qui ont trainé pendant de longs mois, ou qui restent encore à attendre leur tour.

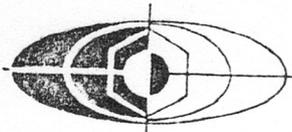
Je ne pense pas que ce fléchissement d'activité par rapport à nos prévisions se répercute sur notre équilibre financier en 1973. Nos effectifs sont plutôt en diminution et le taux d'emploi est bon, les problèmes étant en ce moment bien moins de trouver du travail à chacun que de satisfaire avec nos moyens aux tâches qui nous sont confiées.

Mais il faut être vigilant pour ne pas nous alourdir, pour dépenser moins et surtout pour faire aboutir nos commandes en instance, pour nous faire retenir par nos clients sur les opérations que nous suivons et espérons, pour rechercher et nous faire attribuer de nouvelles affaires.

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui pour notre année 1973.

L. ODIER

P.S. A ceux qui sont rebutés par la lecture des comptes et bilans d'une Société, mais qui souhaitent mieux en comprendre la signification, je signale un petit ouvrage intitulé : "Initiation au Bilan" par Charles MOMOT. Il figure à la bibliothèque du Service de Documentation; il est d'une lecture aisée et presque agréable.....



BCEOM

Paris, le 9 Novembre 1973

73/JC/JUR/N° 626

J'accuse réception de votre lettre du 12 octobre relative à la révision des salaires au 1er Janvier 1974.

Comme je l'ai indiqué au cours d'une récente réunion du Comité d'Entreprise, il ne m'est pas possible d'envisager une augmentation de la masse salariale de notre Société aussi importante que celle que vous demandez.

Toutefois je suis parfaitement conscient des problèmes posés à nos agents par l'inflation constatée au cours de l'année 1973 et je compte demander au Conseil de consentir en faveur du personnel l'effort maximum permis raisonnablement par notre situation financière et nos perspectives d'activités pour 1974. Je ne peux pour l'instant vous donner connaissance du pourcentage que je proposerai au Conseil mais je vous précise d'ores et déjà que mes préoccupations vont, malgré une conjoncture difficile, dans le sens du maintien du pouvoir d'achat de la très grande majorité de nos agents, et d'un accroissement de ce pouvoir d'achat pour une grande partie des salaires modestes.

Je ne peux par contre vous rejoindre sur l'une de vos conclusions tendant à "axer la promotion sur les petits et moyens traitements". La conservation du capital de matière grise de notre Société exige en effet qu'un effort soit fait en faveur de ceux des Ingénieurs et Economistes qui en sont les principaux artisans, ainsi que de ceux dont les spécialités sont rares sur le marché du travail.

Le Directeur Général

Lionel ODIER

- 3 -

comité d'entreprise

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du

COMITE D'ENTREPRISE

du 25 Octobre 1973

Personnes présentes :

COMITE D'ENTREPRISE

M. ODIER.....Président

M. BAILLON

M. LOUC

M. RODRIQUEZ

Mme ARLAIS

Mme de LA PERRELLE

SYNDICATS

Mme DOISELET

Melle GACHARD

M. PERON

M. SIMEON

M. TOUATI

L'ordre du jour de cette réunion comportait :

- Attribution de logements en location
- Informations du Directeur Général
- Bilan du COMITE au 30 septembre 1973
- Prix de vente des tickets de cantine
- Fêtes de fin d'année et Arbres de Noël 1973
- 1^{er} EQUIPE.

I. - ATTRIBUTION DE LOGEMENTS EN LOCATION.

M. RODRIGUEZ, chargé de la section logements, nous fait part du travail qu'il a entrepris concernant les logements en location (récapitulation de tous logements attribués au BCEOM sur le 1%). En l'état actuel des locations mises à la disposition du BCEOM et obtenues sur le 1% de l'employeur, il existe une quarantaine de logements de 1 à 4 pièces. Le problème qui s'est posé ces derniers mois, résidait dans les difficultés de trouver des locataires du BCEOM pour des appartements éloignés de nos bureaux.

D'autre part, un ou deux appartements F.III n'ont pas immédiatement trouvé d'acquéreur ou n'ont pu être attribués par suite d'insuffisance d'occupants.

Un service particulier d'échange avec d'autres sociétés est envisagé afin d'apporter une plus grande liberté de choix.

M. RODRIGUEZ, avait à cet effet, demandé à Mme LE METAYER de nous exposer les possibilités offertes par le " CILOR ".

Mme LE METAYER nous a exposé très largement les buts de sa société et, en particulier, les possibilités offertes par les échanges entre sociétés pour les logements locatifs sur le 1%. Un essai sera tenté avec cet organisme.

Après l'exposé de Mme LE METAYER, le COMITE D'ENTREPRISE a discuté les possibilités d'aménager les règles d'attribution de la participation du 1% pour des logements en location ou à l'achat.

Le Président propose qu'un règlement soit mis au point avant la prochaine enquête logements.

Des problèmes d'attribution de logements en location ont été évoqués et des solutions proposées.

* *

II.- INFORMATIONS DU DIRECTEUR GENERAL.

Les informations de la Direction Générale ont porté principalement sur la situation actuelle et à venir du BCEOM.

Sans pouvoir fournir de chiffres définitifs, étant donné que la situation du 3ème trimestre 1973 n'est pas encore arrêtée et qu'il nous reste encore deux mois pour finir l'année, le Directeur Général a laissé entendre que le chiffre d'affaires de l'année 1973 devrait confirmer à peu près les prévisions de notre chiffre d'affaires faites en 1972, mais en restant légèrement en dessous du chiffre annoncé.

../..

En ce qui concernait l'année 1974, il y avait lieu d'être sur ses gardes car les prévisions faites ces derniers temps laisseraient augurer une baisse de chiffre d'affaires par rapport à 1973.

Le Directeur Général est préoccupé de cette situation qui est liée en grande partie à une baisse générale des crédits d'études et aux difficultés que nous rencontrons pour être compétitifs sur le marché des bureaux d'études à l'échelle internationale.

M. SIMEON demande qu'elle est la part du chiffre d'affaires du BCEOM réalisé en France. Le Directeur Général fait savoir qu'il n'a pas beaucoup varié ces derniers temps et que la création du BCEAT (BUREAU CENTRAL d'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) était en bonne voie. Des difficultés d'ordre administratif et juridique étaient sur le point d'être résolues à l'échelon des Ministères de tutelle du BCEOM. Il a également été envisagé une ouverture d'agence BCEOM-INGERROUTE dans les prochains mois.

Madame DOISELET et Mademoiselle GACHARD demandent comment le Directeur Général envisage les augmentations de salaire pour 1974.

Le Directeur Général fait savoir qu'il n'a pas encore arrêté son chiffre et que la lettre qui lui a été adressée par les Syndicats, faisant état d'un pourcentage global, lui paraissait difficilement acceptable, compte tenu des prévisions du chiffre d'affaires de 1974 d'une part et, d'autre part de notre compétitivité à l'échelon international.

Les Syndicats ont particulièrement insisté pour que le pouvoir d'achat soit au moins maintenu et qu'une amélioration de ce pouvoir d'achat soit envisagée.

Le Directeur Général a également évoqué la possibilité de prévoir des augmentations de salaire en deux temps : une en janvier représentant la promotion, l'ancienneté et une partie de l'augmentation du coût de la vie, et une autre en juillet comportant seulement la seconde partie de l'augmentation du coût de la vie.

Il faut, pour démarrer le système, avoir une année particulièrement favorable pour conserver l'ancien système au 1er janvier et prévoir la première étape du second système en juillet et la seconde en janvier suivant. M. ODIER a fait remarquer que l'année 1974 ne semblait pas être l'année conjoncturellement favorable pour entamer cette nouvelle procédure d'augmentations des salaires; une décision sera prise en février, lorsqu'auront été établis les comptes prévisionnels.

* *

III.- BILAN PROVISOIRE AU 30 SEPTEMBRE 1973.

Un bilan provisoire de la gestion du COMITE D'ENTREPRISE est présenté par M. LOUC. Après examen des différents comptes, il ressort que le budget 1973 du COMITE D'ENTREPRISE sera juste équilibré à condition d'être très vigilant sur certains postes des dépenses à engager d'ici la fin de l'année.

../..

A cet effet, une action est envisagée sur le compte des oeuvres sociales (24,8% du budget total) et des fournisseurs A : tickets de cantine (58,6% du budget total).

Des postes non pourvus au budget 1973 seront ouverts en 1974.

* *

IV.- TICKETS DE CANTINE.

Le produit au 30 Septembre 1973 est le suivant:

<u>Achat de tickets au BCEOM (base 6 frs)</u>				
Repas	+	Boissons	+	Suppléments
152.142	+	9408	+	3223 = 164.839 Frs
 <u>Produit de la vente:</u>				
100.832	+	7.237	+	1934 = 110.003 Frs
 <u>Participation du Comité d'Entreprise :</u>				
(pour les 9 premiers mois)				-----
				= - 54.836 Frs
				soit 33% du coût d'achat par le COE.
 <u>Estimation de la participation pour l'année 1973 :</u>				

				=====
				- 73.000 Frs

Le budget du Comité ainsi dépensé représente annuellement 30% de la subvention du BCEOM.

Le Comité d'Entreprise estime donc que cette situation grève lourdement son budget et propose au Président un réaménagement de la grille et une participation plus grande du BCEOM sur l'achat des tickets (actuellement 2,50 frs sur 8,50 frs, soit 29%).

M. BAILLON fait remarquer que le prix de vente moyen aux agents du BCEOM des tickets de repas est voisin de 4 frs et qu'il est payé officiellement 8,50 frs. par le BCEOM.

Pour permettre d'améliorer la part revenant aux oeuvres sociales et augmenter la participation du COMITE D'ENTREPRISE aux actions plus profitables à tous, il a été envisagé une révision du barème. La plupart des participants ont été d'accord sur une modification de la grille qui n'a pas subi de variations notables depuis 1966.

En effet, la grille des salaires a été depuis cette date plafonnée à 3.000 Frs.

Le Président propose de mettre à l'étude une nouvelle grille applicable au début de 1974.

* *

..//..

V.- FETES DE FIN D'ANNEE ET ARBRES DE NOEL 1973.

Madame de LA PERRELLE redonne les dates des fêtes de fin d'année.

Cocktail : le vendredi 7 Décembre 1973 à PARIS
à 18 h, 30
dans les SALONS DES CHAMPS ELYSEES
44, avenue des Champs Elysées

Arbre de Noël : le dimanche 9 Décembre 1973 à PARIS
à 15 heures
dans les SALONS D'ORSAY de l'Hôtel HILTON
avenue de Suffren

Arbre de Noël :
Cocktail : le samedi 15 Décembre 1973 à LA GRANDE MOTTE
à 15 h, 30
au " BOCACCIO " à MONTPELLIER-FREJORGUES

* *

VI.- L'EQUIPE.

Le Comité d'Entreprise regrette de ne pas avoir reçu de remarques ni d'observations sur la nouvelle présentation de l' Equipe. Il attend toujours des articles, comptes-rendus divers, écrits par les agents Outre-Mer.

Il est demandé que le personnel soit plus largement informé des réductions chez divers commerçants et, à cet effet, il paraîtra une liste de fournisseurs chaque mois.

* *

- QUESTIONS DIVERSES.

Madame de LA PERRELLE fait remarquer qu'il n'existe pas d'assurance " responsabilité civile " pour le Comité d'Entreprise du BCEOM, alors que cette question se révèle urgente dans nos diverses activités, tant sportives (tennis) que dans les fêtes de fin d'année. Le Président doit examiner cette requête qu'il ne juge pas importante.

* *

délégués du personnel

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES
DU PERSONNEL DU MARDI 23 OCTOBRE 1973

Etaient présents :

Mme RENDU		Chef du Personnel
M. HORNAC	}	Syndicat ODERTES-CGC
M. MASSEZ		
Mme RIAND		
Mme BONVIN	}	Syndicat CGT
Mme DOISELET		
Mme DUCHE		
Mme JOLLIN		

Questions posées par le Syndicat CGT

SALAIRES

"Pouvez-vous nous donner des informations sur les augmentations de salaire au 1er janvier 1974 ainsi que sur la révision des salaires deux fois par an".

Mme RENDU ne peut pas donner d'informations sur le niveau des augmentations de salaires du 1er janvier 1974. C'est trop tôt. En ce qui concerne la révision deux fois par an, M. Odier en a parlé au Conseil d'Administration. Il n'a pas eu un mauvais accueil mais la décision ne sera prise qu'en fonction des résultats du bilan 1973.

Il est entendu en tout cas que le démarrage du système se ferait au 1er juillet 1974, avec incidence sur les augmentations du 1er janvier 1975.

Le Syndicat CGT demande si les instructions diffusées aux chefs de division sont définitives.

Mme RENDU répond que ces instructions permettent aux chefs de divisions de préparer leurs propositions mais que la décision définitive dépend du Conseil d'Administration.

Le Syndicat CGT signale que certains agents ne sont pas très contents de leur salaire notamment les cadres.

Mme RENDU indique qu'il y a en France un éventail très large de salaires à égalité de fonctions suivant les secteurs d'activités. Elle reconnaît avoir parfois des difficultés pour recruter surtout des Ingénieurs de haut niveau.

Le Syndicat CGT note que ce qui inquiète le personnel c'est l'incidence du coût de la Conférence sur les salaires.

Mme RENDU s'élève contre cette réaction injustifiée. La Conférence dont le coût sera finalement très inférieur aux prévisions, a été prévue dans le budget de la DRE et n'a rien à voir avec les augmentations de salaires.

RETRAITE

"Où en sont les recherches sur la retraite personnalisée qui serait instituée au BCEOM".

Mme RENDU indique que M. Odier en a parlé au Conseil d'Administration qui n'y est pas hostile mais aura à se prononcer sur un projet précis. M. Odier n'a pas encore fait son choix définitif entre les différentes formules étudiées. Mme RENDU estime personnellement qu'un système inspiré de la formule Gillette donnerait satisfaction au personnel et aurait l'avantage d'être facilement mis en oeuvre.

HORAIRES

"La possibilité qui a été offerte aux mères de famille ainsi qu'aux personnes habitant loin, d'aménager un horaire personnalisé portant sur 1/4 d'heure, soit le matin soit le soir, paraît nettement insuffisante alors qu'il faudrait 1/2 heure. Nous vous demandons d'accorder cette 1/2 heure à ces personnes qui récupèreraient sur leur temps de déjeuner en s'engageant à respecter cet horaire".

Mme RENDU répond que la limitation à 1/4 d'heure joue surtout pour l'heure du déjeuner, M. Odier étant persuadé qu'une interruption de 3/4 d'heure pour déjeuner est nécessaire. Par contre plusieurs bénéficiaires des aménagements d'horaires qui viennent d'être organisés ont choisi l'horaire 9 h - 18 h.

Le Syndicat CGT regrette que la Direction n'ait pas autorisé la journée continue pour les agents qui souhaiteraient cette formule.

VISITE MEDICALE

"Est-ce que le check up passé à Air France pour les personnes de plus de 40 ans existe toujours ?"

Mme RENDU répond que malheureusement cette facilité n'existe plus car la Sécurité Sociale a interdit à Air France de poursuivre dans cette voie. Mais il y a toujours la possibilité de se faire prescrire des examens médicaux par son médecin traitant et de les faire faire au Centre Médico-Social.

ACTIONNARIAT

"Le personnel du BCEOM voudrait savoir s'il faut espérer voir un jour aboutir l'actionnariat".

Mme RENDU indique que les dernières nouvelles sont les suivantes : La Direction du Trésor du Ministère des Finances vient de transmettre un rapport à ce sujet au Cabinet du Ministre des Finances. Il paraît qu'il n'est pas très favorable mais néanmoins pas négatif. Maintenant il faut essayer d'agir auprès du Cabinet.

Question posée par le Syndicat ODERTES-CGC

"Est-il possible d'envisager une indemnité en faveur des fonctionnaires remis à disposition de leur Administration d'origine par le BCEOM, s'il en découle pour eux un préjudice ?"

Mme RENDU répond négativement. Ce serait tout à fait contraire aux règles du détachement du statut de la Fonction Publique révoicable à tout moment. Au surplus le Conseil d'Administration s'est justement assuré tout récemment, ayant été alerté sur ce point par des on-dit, que le BCEOM n'accordait aucune indemnité aux fonctionnaires en fin de détachement. Enfin il faut ajouter que les indemnités en vigueur dans le secteur privé ont pour but de compenser l'insécurité de l'emploi.

Mme RENDU signale qu'elle procède actuellement avec Mme Dufour à une étude très approfondie du régime de prévoyance du personnel expatrié car les possibilités offertes par la Sécurité Sociale et la Caisse des Cadres ont beaucoup évolué ces dernières années et elle pense qu'il est temps de réviser les contrats passés avec notre Assureur sur ce plan.

La prochaine réunion est fixée au mardi 27 novembre à 14 heures.

communications syndicales

Nous sommes prêts à discuter avec vous de l'indice des prix qui sera retenu pour le calcul de l'augmentation des salaires, et également pour l'élaboration d'un accord d'entreprise sur la progression des rémunérations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération distingués.

P/ La Section Syndicale C.G.T.-BCEOM

A handwritten signature in cursive script, reading "E. Doiselet", with a horizontal line underneath the name.

E. DOISELET

Paris, le 12 Octobre 1973

Les SYNDICATS CFDT, CGC, CGT, FO
et INDEPENDANT du BCEOM

à

Monsieur le Directeur Général du
BCEOM

OBJET : Proposition d'augmentation de salaires.

Monsieur le Directeur Général,

Les cinq Syndicats du BCEOM se sont réunis pour adopter une position commune sur le pourcentage d'augmentation de salaires à appliquer au 1er Janvier 1974. C'est cette position que nous vous présentons en vous demandant de bien vouloir l'examiner favorablement.

Le pourcentage que nous vous proposons se décompose en :

1°) un pourcentage d'augmentation du coût de la vie que nous évaluons à 10 % en nous appuyant sur les données économiques recueillies.

2°) un pourcentage d'amélioration du pouvoir d'achat fixé à 2,5 %.

A ceci viennent s'ajouter :

- l'ancienneté, soit 1,50 % pour l'année, comme prévu par le règlement intérieur.

- la promotion que nous désirons voir fixer à 2% de la masse salariale.

Sur ce dernier point nous avons été unanimes à reconnaître que la promotion devait être axée principalement sur les petits et moyens traitements.

Nous présentons ainsi notre proposition : 14 % à titre individuel plus promotion.

Nous voulons de plus obtenir l'application d'une règle que nous avons demandée plusieurs fois par le passé, à savoir que chaque membre du personnel de la société soit informé sur le plan individuel des pourcentages obtenus respectivement quant au maintien du pouvoir d'achat, à l'ancienneté et à la promotion.

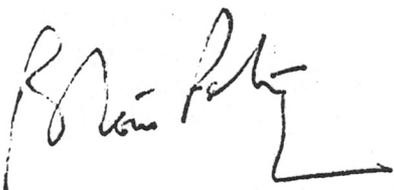
.../

Nous voudrions également qu'il n'y ait plus de salaires de base mensuels bruts à l'embauche inférieurs à 1.300 F.

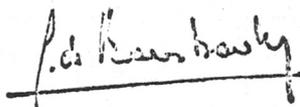
Nous pensons que nos propositions sont raisonnables tant pour la Société que pour le personnel et vis-à-vis de la situation extérieure étant donné que le plafond de la Sécurité Sociale a été augmenté de 14 %, ce qui a pour effet de défavoriser les personnes cotisant à la Caisse des Cadres, par une diminution du nombre des points de retraite qu'ils peuvent chaque année se constituer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.

Pour la CFDT,

P.D. 

Pour la CGC,



Pour la CGT,



Comité d'Entente
FO. INDEPENDANT



vie du personnel

NAISSANCES

Sophie HUBER
le 9 Septembre 1973

Cécile GOURDON
le 19 Septembre 1973

Stéphanie SAMSON
née le 5 Octobre 1973

COURTES ET MOYENNES MISSIONS

<u>Départ</u>	<u>Pays</u>	<u>Etude</u>
2 Septembre	MADAGASCAR et la REUNION (jusqu'au 15.10.73)	<u>M. LOMBARD</u> (OA) - démarrage de 1 ^{re} étude ANTISOHINY-AMBAJA - mission technique sur place dans le cadre de 1 ^{re} étude d'APS du pont sur la rivière des pluies à La Réunion
6 Septembre	MADAGASCAR (6 semaines environ)	<u>M. N'GUYEN VAN TUU</u> (E. & D.) Etude de la route AMBAJA-ANTISOHINY
26 Septembre	IRAN 4 mois environ	<u>M. MAURAT</u> (RA.2) Route ESFAHAN-AHWAZ
30 septembre	THAILANDE-LAOS- ... VIET NAM - BIRMANIE (3 semaines)	<u>M. NOGUIER</u> (DRE) prospection.
2 Octobre	SENEGAL (1 mois environ)	<u>M. DESLANDES</u> (PVN) Contrôle dragages Saloum
3 Octobre	TANANARIVE (3 mois $\frac{1}{2}$)	<u>M. GOFF</u> (OA) Etude route ANTISOHINY - AMBAJA
3 Octobre	IRAN (1 mois)	<u>M. COUTHEILLAS</u> (TE) Etude de l'organisation et de la coordination des transports en Iran
5 Octobre	GRECE (4 mois environ)	<u>M. MICHEL</u> (AR) Plan routier Grèce
8 Octobre	NIGER (jusqu'au 10.11.73)	<u>M. MAISTRE</u> (E. & D.) Mission d'évaluation du projet de développement rural de MARADI (pour la BIRD)
14 Octobre	KENYA - OUGANDA - ZAIRE - R.C.A. - CAMEROUN et NIGERIA (2 mois $\frac{1}{2}$)	<u>M. GAZEL-ANTHOINE</u> (RA.2) Etude de la circulation sur la route transafricaine.

DEPARTS EN SEJOUR OUTRE-MER

<u>Départ</u>	<u>Pays</u>	<u>Etude</u>
18 Septembre	MADAGASCAR (20 mois)	<u>M. ITIER</u> (OA) Adjoint technique au sein de la délégation du BCEOM à Madagascar
18 Septembre	<u>MALI</u> (13 mois)	<u>M. LE DANOIS</u> (RA.2) Conducteur travaux routiers pour mission de réalisation des pistes agricoles
24 Septembre	ZAIRE (14 mois)	<u>M. GRAS</u> (E. & D.) Conseiller auprès du Directeur Régional de l'Office des routes de la province du SHABA au ZAIRE
2 Octobre	TOGO (10 mois environ)	<u>M. DANDRIMONT</u> (RA.1) Contrôle travaux construction de la bretelle TCHICHAO-AERODROME et du bitumage des voies de LAMA-KARA
11 Octobre	PEROU (24 mois environ)	<u>M. DARENE</u> (RA.1) Conducteur travaux route CATAC-HUARAZ

RETOUR SE SEJOUR

M. MORIERAS (PVN) 31 juillet TUNISIE
M. BALMELLE (RA.1) 24 Août ZAIRE
M. GOMAR (RA.2) 3 Septembre COLOMBIE
M. BOUISSET (RA.1) 3 Octobre GABON
M. PIERRON (TE) 13 Octobre Rép. Pop. du CONGO

AGENTS en CONGE

M. MORIERAS après fin de séjour
TUNISIE du 1.8 AU 10.9.73

M. GOMAR après fin de séjour
COLOMBIE du 3.9 AU 1.10.73

M. TATE COREEdu 4.9 --40 jours environ

de vous à nous

LA SECHERESSE DE 1972

EN AFRIQUE SAHELIENNE

par

Jean ROURE, Ingénieur au BCEOM et Maurice BLANC.

On a beaucoup écrit, depuis le début de 1973, sur la terrible sécheresse dont a souffert, pendant la période d'hivernage 1972, l'Afrique sahélienne et présahélienne. Elle s'est traduite, chez les paysans cultivateurs et mangeurs de mil, par une récolte quasiment nulle et plus au Nord, dans les zones prédésertiques à vocation exclusivement pastorale, par une hécatombe du cheptel bovin.

On a beaucoup écrit, donc, sur ce sujet, mais pas toujours posément. De nombreux intellectuels au sens péjoratif du terme - nous voulons dire tous ceux qui préfèrent regarder le cinéma qu'ils se font dans la tête plutôt que la réalité qui leur crève les yeux - ont saisi cette occasion pour tenter de faire valoir comment tout cela venait bien confirmer leurs théories politiques et sociales.

Aujourd'hui, le problème n'est pas résolu mais les esprits se sont un peu calmés.

Nous-mêmes, depuis plus de 30 ans, connaissons ces pays où nous avons vécu de longues années de notre jeunesse et au-delà... et où notre travail, depuis lors, nous a appelés à retourner fréquemment. Nous nous sommes dit que nous pourrions aussi - pourquoi pas ? - raconter ce que nous savons et ce nous pensons de cette catastrophe, et peut-être même suggérer quelques idées pouvant conduire à des éléments de solution

*
* *

De mars à mai 1973, l'un de nous se trouvait en Mauritanie, circulant entre Nouakchott et Kiffa, par des températures dépassant 40° à l'ombre à cette époque de l'année.

Les spectacles qu'on rencontrait étaient horribles à voir. La brousse était parsemée de cadavres d'animaux entre Boutilimit, Aleg et les falaises du Tagant et de l'Assaba, le cheptel bovin avait péri dans une proportion de 95%. Ici, un groupe de bovins morts, séchés au soleil, marquait l'emplacement d'un ancien campement : un soir, les bergers en étaient partis avec leurs chèvres, laissant couchés sur le sol la totalité de leurs bovins. Là, un propriétaire égorgeait, avant qu'ils ne périssent à leur tour, les quelques bovins qui lui restaient sur son troupeau de 200. La viande, découpée en petits cubes séchait sur des claies. Quand on sait que dans ces pays on ne mange pas les bêtes du troupeau et que la seule ressource est le lait qu'elles produisent; quand on sait le respect de ces pasteurs pour la vie de leurs animaux qu'ils ne consentent à abattre qu'à l'occasion de circonstances exceptionnelles, on peut imaginer leur état d'esprit.

Ailleurs, les bergers qui n'avaient pas les moyens matériels ni la force physique d'enterrer les cadavres les jetaient dans des puisards, risquant ainsi de contaminer l'eau du sous-sol qu'ils tiraient eux-mêmes, pour leur propre usage, de puisards voisins.

../..

Pour nourrir les chèvres squelettiques qui leur restaient - squelettiques en même temps que ballonnées lorsqu'elles avaient trop bu - les pasteurs abattaient les épineux et contribuaient ainsi à précipiter la désertification du pays. En bordure des mares d'hivernage, les bosquets disparaissaient de la même façon.

En avril 1973, seuls survivaient de rares bovins, au pied des falaises du Tagant, dans quelques vallées privilégiées et de superficie très réduite, là où une nappe à fleur de sol permet, grâce à la capillarité des sables alluvionnaires, une seconde récolte de mil et la culture des niébés. Après les récoltes, les pailles demeurant au sol constituent un aliment pour le bétail. Cette année, dans de telles pâtures, les bergers ne laissaient les bêtes que deux ou trois heures et les remplaçaient par d'autres pour en sauver le plus possible. Les touffes de niébés se vendaient à prix d'or et étaient alors transportées par chameau pour assurer ailleurs la survie de quelques bovins.

Aucun ruissellement superficiel ne s'est produit au cours de l'hivernage 1972. Depuis 1950, entre Boutilimit et Kiffa, un certain nombre de barrages ont été construits : habituellement, l'eau qui s'accumule dans la retenue pendant la saison des pluies est vidangée en octobre et sur les vastes surfaces argileuses et sableuses ainsi irriguées et fertilisées, on pratique la culture du mil " en décrue ". Mais en 1972, aucun plan d'eau ne s'est formé derrière les barrages. Et le lac d'Aleg est resté sec.

*
* *

Il faut bien comprendre - et le lecteur aura déjà compris, pensons nous - un fait que certains journaux ont mis en lumière mais sur lequel il faut insister : ce n'est pas de soif que sont morts des centaines de milliers de bêtes - mais de faim. Il y a de l'eau à peu près partout, plus ou moins profond dans le sous-sol des pays sahéliens, en de vastes nappes très puissantes, d'une puissance bien supérieure à celle nécessaire aux besoins pour l'alimentation en eau des hommes et du bétail. Les nappes souterraines du Continental terminal, des grès du Tegama au Niger, la nappe maestrichtienne au Sénégal sont les plus connues. Et il existe aussi, partout où il en faut, des puits permettant l'extraction de cette eau.

Des puisatiers africains, habiles et courageux, savaient creuser des puits, suivant des techniques traditionnelles, jusqu'à 60 mètres de profondeur et davantage. Mais bien entendu, ils n'étaient parfois pas en mesure de passer à travers certains terrains difficiles - rocher ou sable bouillant - où des techniques modernes s'avéraient indispensables. L'un de nous (le même que précédemment) a passé 12 ans de sa vie au Niger et au Soudan français devenu, depuis, le Mali, à faire creuser et équiper des puits et à mettre au point pour ce faire les méthodes les plus avantageuses. Toute une organisation avait été mise en place pour assurer l'entretien de ces ouvrages.

Mais il est bien évident qu'il n'a jamais été possible d'envisager une opération aussi peu économique que le pompage de cette eau pour irriguer des pâtures.

Faute de pluie pour faire pousser l'herbe et faute de réserves de fourrage, difficiles à constituer mais peut-être possibles (nous y reviendrons plus loin), les troupeaux sont morts de faim.

../..

Pour donner une idée du déficit pluviométrique en 1972, voici quelques chiffres concernant les villes de Mauritanie.

Centres	Pluviométrie 1972	Pluviométrie moyenne sur 30 ans d'observations
NOUAKCHOTT	102 mm	131 mm
BOUTILIMIT	46 mm	195 mm
ALEG	58 mm	276 mm
MOUDJERIA	67 mm	211 mm
KIFFA	119 mm	353 mm
NEMA	267 mm	290 mm
KAEDI	129 mm	450 mm

Il y avait peut-être 120 ou 150 ans (dans la mesure où l'on peut fixer de tels chiffres) qu'une sécheresse aussi sévère n'avait pas été enregistrée. De plus, elle venait à la suite d'une année déjà maigre : en 1971, le déficit pluviométrique par rapport à la moyenne était déjà de 30%.

Or on admet qu'à moins de 100 mm de précipitation annuelle, le pâturage ne peut se développer. En 1972, l'herbe, à peine sortie du sol, était grillée par le soleil.

Et plus au sud, chez les cultivateurs de mil, la récolte fut également et pour la même raison catastrophique.

La sécheresse exceptionnelle a donc été la cause primordiale, indiscutable, de la famine.

Les intellectuels dont nous parlions plus haut en ont rendu responsables le régime foncier, la spéculation, etc.. Que le régime foncier soit, dans certains cas, à modifier, c'est probable - quant à la spéculation, elle se fit là comme elle se fait partout dans les périodes de disette et de détresse : dans de telles périodes, on trouve toujours du monde pour spéculer sur la misère et sur la mort. Encore qu'elle ait contribué à aggraver la situation, la spéculation fut une conséquence plus qu'une cause; elle n'en est d'ailleurs pas plus excusable pour autant.

Si l'on veut trouver à cette famine une explication supplémentaire, il faut la chercher dans le fait que les populations concernées, nomades ou sédentaires, pastorales ou cultivatrices, n'ont jamais pris sérieusement l'habitude, à l'échelle de la famille et du village qui demeurent les groupements fondamentaux de la société rurale africaine, d'accumuler quelques réserves pour parer à des années déficitaires, ce qui est évidemment plus difficile pour des nomades et des pasteurs que pour des cultivateurs.

L'un de nous (cette fois il s'agit de l'autre), se trouvait en séjour au Niger, précisément dans un pays de cultivateurs et de mangeurs de mil, voici bien près de 35 ans. Il passait une bonne partie de son temps à circuler à cheval de village en village : 15 jours au chef-lieu du cercle; 15 jours en tournée - 30 kms par jour - 40° à l'ombre à la saison chaude. Et pour quoi faire, pensez-vous ? Eh bien d'abord pour vérifier dans chaque village l'existence, en prévision d'une mauvaise année à venir, de réserves suffisantes de mil : ces réserves devaient être emmagasinées dans des greniers collectifs, dont la construction et le remplissage après les bonnes récoltes avaient été rendus obligatoires par décision administrative. Nous nous efforcions de convaincre les habitants de l'utilité de ces greniers ; de les convaincre aussi de l'intérêt qu'il y aurait pour eux à bouturer du manioc pouvant servir de

.../...

nourriture d'appoint et, pour ceux habitant à proximité du fleuve, d'apprendre à y pêcher du poisson ; de les convaincre également de la nécessité de maintenir un équilibre acceptable entre les cultures vivrières et celles d'exportation et de ne pas négliger le mil au bénéfice de l'arachide qui commençait à se répandre dans ce pays, à l'époque.

Tout cela sans grand succès, nous le sentions bien; il faut toujours où que ce soit, beaucoup de temps et beaucoup de patience pour bousculer des pratiques et des habitudes d'esprit millénaires.

*
* *

Si l'on veut, dans les pays de culture, éviter le retour de famines catastrophiques, même en cas de déficits pluviométriques graves, c'est cette politique d'éducation qu'il faut obstinément poursuivre. Et nous pensons que les Pouvoirs publics actuels sont mieux armés pour la faire et pour l'imposer que nous ne l'étions nous-mêmes à l'époque coloniale.

D'autre part, il faut partout refuser de laisser perdre l'eau de ruissellement et multiplier les retenues permettant de pratiquer des cultures de décrue et d'assurer en même temps l'alimentation des nappes phréatiques.

A cet égard, il est navrant de constater que les tracés et les constructions de routes dans ces pays sont étudiés et réalisés avec la seule préoccupation de l'économie routière, sans qu'on y regarde plus large et plus loin et sans qu'on s'efforce, chaque fois que cela est possible, de créer une retenue d'eau plutôt que de construire un pont même si cela coûte un peu plus cher. La tranche d'évaporation d'un plan d'eau libre est de 2,50 mètres par an et l'infiltration de 50 cms, soit au total 3 mètres; or, les dénivelés routiers de plus de 3 mètres ne sont pas rares. En fait, si l'on construisait par tronçon de 50 kms, un ouvrage de franchissement traité en barrage de retenue hydro-agricole, cela n'élèverait pas le coût de la route de plus de 2%.

En ce qui concerne l'alimentation des troupeaux en période de sécheresse, le problème est certes plus difficile. Cependant, on est en droit de se demander s'il ne serait pas possible, en certaines régions s'y prêtant, de produire et de stocker des fourrages de façon à faire face dans l'avenir à d'autres désastres climatiques. En ce qui concerne la Mauritanie, nous pensons qu'une telle opération pourrait être réalisée au pied des falaises du Tagant et de l'Assaba sur les vastes surfaces d'épandage des oueds. Ces superficies devraient alors être réservées et strictement interdites aux troupeaux. Il faudrait y préparer les sols, semer, faucher, botteler au moyen d'un matériel classique, et stocker sous hangar au moins deux années consécutives de production. Les fourrages seraient renouvelés chaque année, distribués, ou utilisés sur place par stabulation du bétail.

Il est bien sûr que la proposition d'une opération aussi peu habituelle et peut-être non rentable dans notre optique économique, fera sourire bien du monde. La question est de savoir si l'on veut maintenir la vie et le mode de vie des populations pastorales sahéliennes. Dans l'affirmative, rien ne peut être aussi grave qu'un désastre tel que celui survenu en 1972-1973 - et dont la cause peut se renouveler - rien ne peut être aussi grave et surtout pas le prix que coûterait l'opération que nous suggérons. Le moment serait bien choisi pour l'entreprendre, puisqu'actuellement il n'y a plus de bétail ou plus beaucoup - il est mort à 60 ou 90% - et l'on n'aurait pas trop de mal, peut-être, au cours des quelques années qui viennent et pendant le temps que les troupeaux se reconstitueront, à faire respecter ces terrains de cultures fourragères par les pasteurs et à leur en faire prendre l'habitude.

..../....

Enfin, nous suggérons encore de développer en Mauritanie la culture irriguée des dattiers partout où cela est possible et moyennant une révision du système foncier qui permette cette extension.

*
* *

Divers pays étrangers et les organismes d'aide extérieurs ont fait parvenir des vivres aux populations sinistrées, leur permettant ainsi de ne pas mourir de faim. On ne saurait que s'en réjouir. Il faudra d'ailleurs que cette aide se poursuive au bénéfice des populations pastorales, car la reconstitution de leurs troupeaux demandera, ainsi que nous l'indiquions précédemment, plusieurs années.

Mais il faut souhaiter également que l'aide bilatérale et internationale intervienne pour assurer le financement des actions que nous avons préconisées, des investissements qu'elles impliquent, et de leur démarrage - même si ces opérations ne répondent pas à nos habituels critères de rentabilité, et parce qu'elles nous paraissent incontestablement nécessaires sur le plan social et humain.

Ces actions - multiplication des retenues d'eau et cultures de décrue, généralisation des greniers de réserve de produits vivriers à l'échelon du village, culture et mise en réserve de fourrages, extension de la culture irriguée des dattiers - ces actions, sont, pensons-nous, d'authentiques actions de progrès et de développement impliquant dans les pays concernés l'effort de tous et une sorte de poussée interne. Les apports venant du dehors ne sauraient évidemment remplacer cet effort et cette poussée, mais peuvent aider à leur réussite.

Comme l'a dit, paraît-il, un sage oriental (Confucius peut-être) :

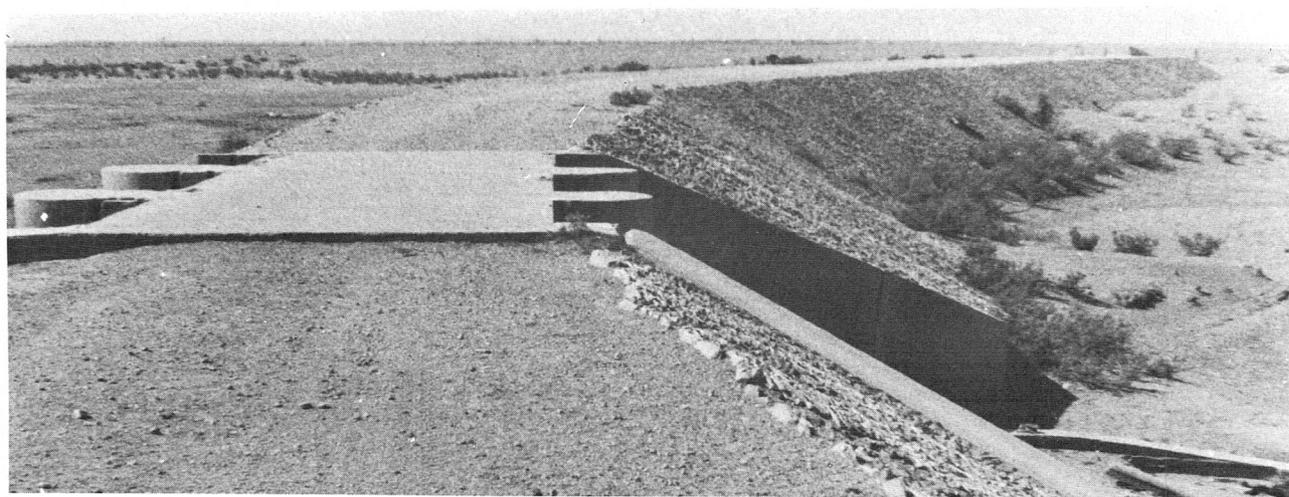
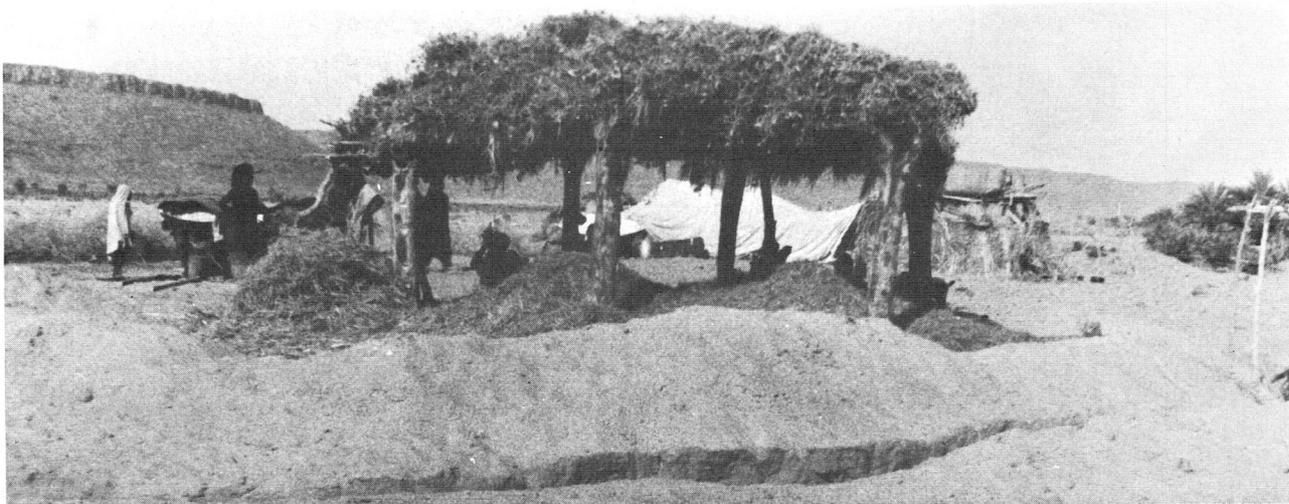
" SI tu veux aider un homme demain,
" Donne-lui du blé,
" Mais si tu veux l'aider toute sa vie,
" Donne-lui une charrue. "

*
* *

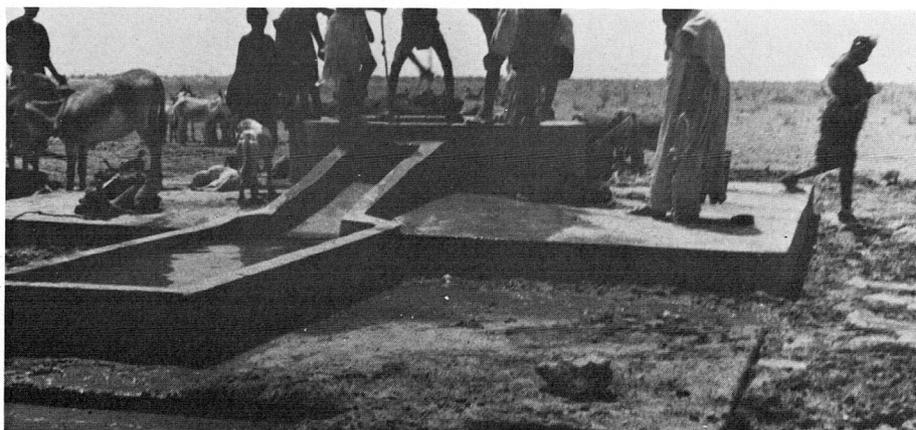


Un cadavre de bovin dans la brousse

Paille de niébés achetée à prix d'or
et stockée pour la nourriture du bétail.



Un barrage en Mauritanie



Un puits en région pastorale